

LIMOGES METROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole  
du 23 janvier 2024  
Portant délégation de signature à Mme Christine FAUQUEMBERGUE Directrice au sein du Pôle espace public et mobilités durables, M. Jean-François DESFARGES, Chef de service adjointement durable au sein du Pôle espace public et mobilités durables et à Mme Laurence MERLIN Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole  
N° 24817

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1011-1 et L. 1021-10.  
Vu la délibération n°21 du 25 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.  
CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.  
CONSIDÉRANT que Mme Christine FAUQUEMBERGUE assure les fonctions de Directrice des mobilités au sein du Pôle espace public et mobilités durables.  
CONSIDÉRANT que M. Jean-François DESFARGES, assure les fonctions de Chef de service adjointement durable au sein du Pôle espace public et mobilités durables.  
CONSIDÉRANT que Mme Laurence MERLIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables.

ARRÊTÉ  
ARTICLE 1er Le présent arrêté détermine l'arrêté n°24817 du 23 décembre 2023.  
ARTICLE 2 Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1021-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice des mobilités au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :  
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des mobilités.  
- Tout acte de commande, y compris sous le régime KEOCC et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 25 000 € HT de la Direction des mobilités.  
- Tout les actes de service de la Direction des mobilités.  
- Descriptif mensuel et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des mobilités.  
- Procès-verbaux de réception - admission des fournitures courantes dans le cadre des marchés publics de la Direction des mobilités.  
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de réception, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des mobilités.  
- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction des mobilités.  
- Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et avis sur les DICT et demandes de travaux relevant de la Direction des mobilités.  
- Tout responsabilité des documents dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des mobilités.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 1 Février 2024



ARR\_SIGN\_24817\_FAUQUEMBERGUE.pdf  
(.pdf, 157,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER